

## **Bureau du Comité de Direction du 26 mars 2019**

**Présidence** : Rémy FEMENIA

**Membres présents** : Thierry BRIAND, Maurice JOUBIN, Rémy MOULIN, Pierre-Yves NICOL

**Membres invités** : Jean-Paul LE MEE, Président de la commission de discipline, Alain OLLIVIER-HENRY, Président de la CDA.

**Evocation du dossier ouvert suite au courrier reçu après le match opposant Lanrelas CS à Plouasne St Juvat le 17 février 2019 et suite à la décision prise par le Comité de Direction du 5 mars 2019.**

Audition de l'arbitre de la rencontre Mr Damien SCHOUMAKER, de Mr Gilbert GUILLOT observateur lors de cette rencontre et de Mr Yves BAZY, Président du club de Plouasne St Juvat et membre du Comité de Direction du District.

Après audition des personnes convoquées,

Mr Maurice JOUBIN, Vice-président du District et dirigeant de DINAN LEHON FC se retire car l'arbitre Mr Damien SCHOUMAKER est également licencié dans son club.

Les membres présents décident de retenir le motif « comportement blessant envers un officiel pendant la rencontre » à l'encontre de Mr Yves BAZY et lui inflige une suspension de 4 matches fermes de toutes fonctions officielles avec date d'effet au 27 mars 2019, plus une amende de 34€ et les remboursements des frais de déplacement de Mrs Damien SCHOUMAKER et Gilbert GUILLOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**Le Président du District**

**Le Secrétaire Général**

**Rémy FEMENIA**

**Rémy MOULIN**